

## COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR

Société Anonyme  
Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée  
RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788  
[www.neufcour.com](http://www.neufcour.com)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Neufcour : convocation d'une assemblée générale extraordinaire**

Le conseil d'administration de la Compagnie Financière de Neufcour est soucieux de préserver l'avenir de la société.

Les délais de réalisation du patrimoine de la société sont longs et il s'avère nécessaire de réduire les coûts de fonctionnement, en rationalisant la structure du groupe, héritée du passé et plus adaptée ni justifiée à l'activité actuelle et au patrimoine de l'entreprise.

Il suggère donc trois axes de réflexion, qu'il soumettra à l'approbation des actionnaires :

- Le rachat par Neufcour des 4 appartements de Diekirch appartenant à la société Wérimmo-Luxembourg SA et la mise en liquidation de celle-ci.
- L'éventuelle fusion de Neufcour SA et Bouille SA dont Neufcour SA détient la quasi-totalité des titres, en tenant compte de toutes les implications juridiques, financières, économiques, comptables et fiscales. Cette proposition – si elle est acceptée – fera l'objet d'une étude complète et sera proposée formellement lors d'une assemblée générale extraordinaire en 2014.
- Le passage de la cotation du marché Euronext au marché Alternext, qui entraînera la diminution substantielle des coûts liés à la cotation Euronext (IFRS, consolidation, ...).

Soucieux de prendre en compte l'avis des actionnaires, le conseil d'administration convoquera une assemblée générale extraordinaire le lundi 17 juin 2013 à 18 heures, l'assemblée générale ordinaire ayant lieu, quant à elle, à 16 heures, afin de débattre de ces sujets.

Pour plus d'informations,

Jacques Janssen (représentant la Sprl Valloo Consult, administrateur délégué)

+32 (0)4 358 69 44

[jacques.janssen@neufcour.com](mailto:jacques.janssen@neufcour.com)